

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS du 04 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de Madame la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 12 août 2022 et sous la présidence de cette dernière.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève — LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ÉTAIT EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Présentation par le bureau d'étude DESURB du bilan de la phase 2 du Plan de référence : Scénarios d'aménagements du centre bourg ;
- Approbation de l'Avant-Projet Définitif du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade ;
- Report de la mise en place du Compte Financier Unique au 1er janvier 2024 ;
- Motion pour l'adoption de mesures financières et fiscales nécessaires à la survie des collectivités ;
- Modification du temps de travail d'un adjoint administratif (de 19h30 à 24h30) ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique (5h par semaine) ;

et de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

- Attribution complémentaire de subvention aux personnes de droit privé.

0. Approbation du compte rendu du 06 septembre 2022

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçu du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :

- la signature du devis de Peio GUELLOT d'un montant de 498,00 € TTC pour le remplacement de la lampe du vidéoprojecteur de la salle du conseil municipal ;
- la signature du bulletin d'abonnement au magazine Petit Gibus pour l'année scolaire 2022/2023 soit 35 exemplaires par trimestre scolaire au prix d'1,60 € TTC l'unité ;
- la signature de devis d'ITEK INFORMATIK, pour une licence Office professionnel 2021 pour un montant de 579,00 € TTC et l'amélioration de portables (extension de mémoire, disque) pour un montant de 169,60 € TTC ;
- la signature du devis de l'association AHOTZ pour l'animation de 2 classes de l'école publique (CE et CM) dans le cadre de la semaine du climat pour un montant de 360,00 € TTC ;
- la signature du devis de l'artiste plasticienne PATRICYAN d'un montant de 82,50 € TT pour la mise en place de 2 ateliers d'arts plastiques ;
- la signature des frais de mise en service de l'application FLUO Présences de COSOLUCE d'un montant de 390,00€ TTC ;
- la signature du devis d'ESPACE COPIE IMPRIMERIE de BASSE-NAVARRE pour l'édition de 600 exemplaires hebdomadaires du Bardos Info au coût de 88,00 € HT le format A4 et 156,00 € HT le format A3 ;
- la signature de devis MJS VIDEO pour l'achat de DVD pour un montant de 2554,62€ TTC et de devis d'adhésifs EURE FILM ADHESIFS pour un montant de 1390,82€ TTC pour la ludo-médiathèque ;
- la signature du devis de COLLECTIVITE SERVICE pour un montant de 47,70 € pour l'achat de ramettes de papier.

2. Présentation par le bureau d'étude DESURB du bilan de la phase 2 du Plan de référence : Scénarios d'aménagements du centre bourg ;

Maëlle CREVITS cheffe de projet, rappelle la mission qui a été confiée au bureau d'étude DESURB à savoir l'élaboration d'un plan de référence, document-cadre, qui doit permettre de structurer et d'orienter, pour les 10 à 15 prochaines années, le développement du centre-bourg par la requalification des espaces publics, le renforcement des équipements publics et la maîtrise des évolutions urbaines de la commune, en privilégiant l'intégration paysagère.

Elle explique aux conseillers que la mission est entrée dans sa phase 2, celle de l'élaboration de scénarii d'aménagement et définition du projet urbain, préalable à la définition des actions à engager. Elle revient brièvement sur les éléments de diagnostic : le patrimoine comme socle fondateur, les modifications successives de la structure du bourg qui ont profondément changé la fonction du bourg, une typologie bien identifiable, un paysage et des vues caractéristiques ; et rappelle les fondements du projet d'aménagement pour adapter le village à de nouveaux habitants et accueillir une nouvelle offre d'équipement.

Elle expose les enjeux identifiés :

- la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager du bourg ;
- la conservation du cirque de verdure intact, enjeu primordial qui questionne les OAP ;
- l'aménagement d'un cœur de village totalement accessible et pacifié autour des 3 polarités existantes (*place du château, plaine des sports, pôle de santé*) ;
- la proposition d'un plan de circulation simplifié afin de retrouver, entre autres, des espaces dédiés aux mobilités douces ;
- l'aménagement d'une traversée de la RD 936 très sécurisée et apaisée ;
- la structuration et l'organisation de l'offre de stationnement, à cibler pour un réel usage ;
- l'impulsion d'un partage de l'espace en vue de nouvelles pratiques ;
- le développement d'itinéraires modes doux sécurisés, parallèles à la départementale, permettant de relier les quartiers entre eux ;
- l'organisation des déplacements piétons dans un bourg 100% accessible et sécurisé ;
- la réflexion sur la stratégie programmatique des bâtiments à enjeux pour le dynamisme du bourg ;
- l'anticipation de l'évolution de l'école publique à court et moyen terme ;
- l'offre de commerces qui vise à renforcer et mettre en lien les polarités existantes (*place du château Salha, place des platanes, pôle de services*) ;
- et l'offre de logements en couture qui s'implante dans la continuité du bâti historique.

Elle explique sa méthodologie de travail qui a porté sur plusieurs secteurs pour lesquels elle décline des propositions d'actions répondant aux enjeux identifiés (*le pôle EIHARTZEA, la place des platanes, la maison Germain, le parc du bourg, l'école et le cinéma, ainsi que l'entrée du bourg*). Dans ces secteurs dits de faisabilité elle détaille des actions en matière d'offre de logements et de commerces s'implantant dans la continuité du bâti historique, complétant et confortant les pôles existants, définissant une polarité commerciale et anticipant le renouvellement rubain. Elle fait un focus sur la préfiguration de la sécurisation de la RD 936, de la piétonnisation et du schéma de circulation dans le cœur de bourg, et conclut son propos par la stratégie paysagère visant, entre autres, à aménager des espaces de respiration.

Elle indique enfin la faisabilité des actions déclinées à court, moyen ou long terme, eu égard aux dispositions du PLU et à la maîtrise du foncier.

La Maire rappelle que le plan de référence est une projection à long terme, et que les actions déclinées doivent encore être affinées avant de pouvoir être traduites en fiches actions, mobilisables en fonction des besoins ou selon un phasage. Elle précise qu'une nouvelle réunion du conseil municipal sera nécessaire pour rectifier la stratégie et que, bien évidemment, la priorité devrait aller à la sécurisation et à la retranscription en OAP d'opérations de production de logements, point très sensible depuis la révision du PLU.

3. Approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade

Il est proposé au Conseil municipal d'approver l'Avant-Projet Détaillé (APD) du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade, établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale, comprenant l'extension du bâtiment 1 (rangement école de rugby) fin 2022, la phase de réhabilitation des bâtiments 3 (vestiaires) et 4 (salle de réunion joueurs et bureaux administratifs) et la construction du bâtiment 3 bis (vestiaires) à compter de mars 2023, et la réhabilitation du bâtiment 2 (tribunes / salle de réception fractionnable et mutualisée avec office) et la réfection de l'éclairage des terrains à compter de février 2024.

L'Avant-Projet Détaillé du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Report de la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) au 1^{er} janvier 2024

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui doit reprendre les éléments du Compte Administratif et du Budget Primitif de la commune sur la même nomenclature, prévue initialement au 1^{er} janvier 2023 par délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2021, au 1er janvier 2024.

Le report du CFU au 1^{er} janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. Motion de la commune de BARDOS pour d'adoption de mesures financières et fiscales nécessaires à la survie des collectivités

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien à l'action menée par l'ADM64 et l'AMF, en vue du vote cet automne de la loi de finances pour 2023 et de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, en votant une motion pour l'adoption de mesures financières et fiscales nécessaires à la survie des collectivités, dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement sans perspectives de recettes nouvelles pour les collectivités.

La motion de la commune de Bardos pour l'adoption de mesures financières et fiscales nécessaires à la survie des collectivités est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

6. Modification du temps de travail d'un adjoint administratif de 19h30 à 24h30

Il est proposé au Conseil municipal de supprimer, à compter du 05 novembre 2022, un emploi permanent à temps non complet (19h30 hebdomadaires) d'adjoint administratif, et de créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (24h30 hebdomadaires) d'adjoint administratif, en raison de l'élargissement des horaires d'ouverture de l'agence postale communale (APC).

La modification du temps de travail d'un adjoint administratif de 19h30 à 24h30 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

7. Suppression d'un emploi d'adjoint technique à 5h par semaine

Il est proposé au Conseil municipal de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à 5h hebdomadaires au service de la cantine, à compter du 05 novembre 2022, afin de tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées par l'agent qui occupe aussi le poste d'agent administratif à l'APC.

La suppression d'un emploi d'adjoint technique à 5h par semaine est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

8. Demande de subventions projet de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver

- le projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade qui a fait l'objet d'amendements suite à de nombreux échanges entre les utilisateurs et le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale qui l'a établi. Ce projet, dont la dépense a été évaluée à 1 667 073,51 € H.T. (chifffrage intégrant les travaux qui seront réalisés en régie), comprend toujours une partie mise en accessibilité réglementaire de l'ERP (AD'AP approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016), mais l'opération a été décomposée en 2 phases afin de l'adapter aux capacités financières de la Commune et de garantir la continuité du fonctionnement des installations durant les travaux :
 - 1ère phase : extension bâtiment 1 (rangement école de rugby), réhabilitation bâtiments 3 (vestiaires) et 4 (salle de réunion joueurs et bureaux administratifs) et construction bâtiment 3 bis (vestiaires) ;
 - 2ème phase : réhabilitation bâtiments 2 (tribunes / salle de réception fractionnable et mutualisable avec office) et 5 (guichet/local électrique), et réfection de l'éclairage des terrains.
- de solliciter de tous les financeurs possibles (Etat, Département, Agence Nationale du sport, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Région, Europe) le maximum de subventions pour ce type de projet, le financement de cette opération devant être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

La demande de subventions auprès de tous les financeurs possible (Etat, département, Agence Nationale du sport, CAPB, Région, Europe) pour le projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

9. Crédit d'emplois dans le cadre des avancements de grade

Il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 07 septembre 2022, des emplois permanents à temps complet ou non complet, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (30h par semaine),
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet, les crédits suffisants ayant été prévus au budget de l'exercice.

La création d'emplois dans le cadre des avancements de grade est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

10. Attribution complémentaire de subvention aux personnes de droit privé

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 1250€ à M. Gaël DANTHIEZ dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de SOLIHA, pour avoir engagé des travaux de rénovation énergétique.

L'attribution d'une subvention PIG de 1250€ est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

11. QUESTIONS DIVERSES

- La Maire ayant quitté la séance, Henri DIRIBARNE fait un point sur l'évolution des prix du marché à bon de commandes voirie 2022. Il explique que la révision annuelle prévue à la date de signature du marché s'élève à + 13,76% et qu'elle s'applique sur tous les postes, et qu'une révision supplémentaire due à l'inflation va majorer le programme de + 43,47% supplémentaires (+ 15,90% sur le poste cailloux et + 27,57% sur le poste bouille/goudron) ; soit une augmentation totale de 25,28% par rapport au marché initial. Il ajoute que selon lui on ne peut laisser se dégrader davantage les chemins retenus pour le programme de l'année, d'autant plus qu'est déjà annoncée une augmentation de 40% supplémentaires sur le poste cailloux. Il indique, qu'après vérification de la capacité financière auprès de la responsable finances, Sophie CLEDON, la totalité du programme ainsi que les travaux supplémentaires consécutifs des intempéries de décembre 2021, qui ont également subi une augmentation de + 13,76%, peuvent être réalisés sans emprunt. Il requiert l'accord de ses collègues pour poursuivre le programme voirie comme projeté. Tous les membres du conseil municipal présents actent favorablement sa demande.
La fin de l'année étant proche, considérant le calendrier de dépôt des demandes de subventions pour le programme voirie 2023 (à déposer en janvier) et la demande de la CAPB visant à vérifier la compatibilité de leurs travaux de renouvellement de réseau AEP avec celui de la réfection de routes communales, Henri DIRIBARNE propose aux membres de la commission routes d'effectuer le repérage des chemins à programmer en 2023 courant décembre 2022. La commission est également invitée à se rendre sur le chemin d'Ithurriaga pour constater les dégâts du coup d'eau de ce mois de septembre.
- La Maire, de retour dans la séance, fait un point sur les intempéries de ce jeudi 29 septembre, les dégâts constatés, entre autres, à NOGUES, ESTANQUET, en bas de la route de Guiche à PORTIALET et chez ZAMORA, et le long du chemin d'Ithurriaga. Des photos ont été transmises au responsable de l'UTD Labourd, Olivier LEFEBVRE, qui devrait programmer de nouveaux curages de fossés, en concertation avec les services communaux, en ce qui concerne la RD 253 et Nogues. Elle salue l'intervention de Jean-Claude PECASTAINGS, ancien agent du CD, qui s'est spontanément rendu en bas de la RD 253 pour nettoyer la grille qui permet l'évacuation des eaux, trop importantes ce jour-là et se déversant sur la propriété Portialet.
- La Maire informe ses collègues de la sollicitation d'Hervé LANDAGARAY pour un désordre constaté sur le mur de soutènement situé en bordure de la départementale 936 au dessus du ruisseau lieu-dit Bulain. Le mur étant privé, et renseignement pris auprès de M. PATOUILLE de la CAPB au titre de la compétence GEMAPI, elle explique avoir mis en relation le demandeur avec le technicien du syndicat des berges pour des conseils, la prise en charge des réparations ne pouvant qu'être privée.
- Jean-Baptiste LAMOTE fait un point sur les échanges de terrains avec Adrien DETCHEVERRY et Bernadette ABADIE, dans le cadre du projet de réhabilitation du lavoir d'Etxebeheiti. Il salue le gros travail de recherche effectué par Peio DIBON.
- Elisabeth TOURATON demande s'il est possible d'éclairer la statue « Hélène en sabots » pour Noël. La Maire indique qu'il n'y aura pas d'achat d'illuminations complémentaires cette année, en raison des surcoûts de l'électricité et propose de réduire la plage horaire d'allumage ainsi que celui de l'éclairage public. Martine CELHAY souhaite que la commune soit exemplaire à ce sujet.
- Quelques doléances sont exprimées en fin de séance :
 - ✓ Elisabeth TOURATON à propos du nombre d'accidents sur la RD 936 lieu-dit Larrondo ;

- ✓ Jérôme DACHARY à propos de l'état du pont d'Urt, toujours abîmé ;
- ✓ Jean-Baptiste LAMOTE à propos de l'état caillouteux du 3^{ème} terrain sur lequel de jeunes rugbymen se sont blessés et à propos de la fréquence de la distribution du courrier depuis que le tri est organisé à Hasparren. La Maire indique que le sol du 3^{ème} terrain s'étant aujourd'hui stabilisé, elle pourra programmer de faire rentrer de la terre végétale lorsqu'il y en aura de disponible. Pour les problématiques de distribution du courrier et des colis depuis la réorganisation au départ d'Hasparren, elle précise qu'elle est en lien direct avec le directeur opérationnel et rappelle, au vu des changements récurrents de personnel, l'importance de la mise à jour par les administrés des adresses numérue. Des caisses de courriers et colis repartent en arrière de ce fait-là (*rappels effectués dans les Bardos Info n°1118 du 28 septembre 2022 et n°1119 du 05 octobre 2022*).

♦ ♦ ♦

La Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 8 novembre 2022.

La Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H00.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de DCM_2022_047 à DCM_2022_054.

La secrétaire de séance,

Odette DIBON



La Maire,

Maïder BEHOTEGUY



